



## Accident de sport sans declaration ufolep

Par **rapha36**, le **04/03/2013** à **11:53**

Bonjour,  
suite a un accident de football veterans pendant un match officiel, j'ai ete blessé a l'oeil, hospitalisé 03 jours et en arret pendant 02 mois. J'ai fait toutes les declarations à ma mutuelle et a ma caisse, cependant le club n'a pas fait de declaration de sinistre auprès de l'ufolep, mon accident à jsute été noté sur la feuille de match, aujourd'hui ma mutuelle me reclame 400 euros de frais qu'il n'ont pu se faire rembourser par l'assurance APAC car aucune declaration de sinistre n'a été effectué.  
quel sont mes recours sachant que j'ai un dossier complet, des temoins, la feuille de match, mon bulletin d'hospitalisation etc...  
merci.

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **12:25**

bonjour

qui a souscrit ce contrat APAC? et quelles ont les garanties.?

Etiez-vous licencié?

Le souscripteur de l'assurance APAC peut encore faire une déclaration, bien que le délai de 5 jours soit dépassé.

Par **rapha36**, le **04/03/2013** à **17:03**

Monsieur,

oui effectivement je suis licencié. j'ai pris attache avec l'ufolep, ces derniers qui sont en relation avec l'apac m'on informé que l'apac leur avait demandé si il y avait une déclaration de sinistre me concernant. Mon club n'ayant pas fait de déclaration de sinistre auprès de l'ufolep, ces derniers(l'ufolep) n'ont pas pu la transmette à l'apac. Je vais tenter de prendre attache avec l'apac pour voir mais à mon avis sans déclaration dans les 05 jours.....

Par **rapha36**, le **04/03/2013** à **17:22**

Après reflexion j'ai téléphoné directement au siège social de l'apac a paris, j'ai pris contact avec la personne qui s'occupe de mon dossier et je vais lui faire une déclaration sur l'honneur et tout rentre dans l'ordre, je suis soulagé. Merci Chaber.

Par **chaber**, le **05/03/2013** à **07:07**

votre club aurait déjà dû faire une déclaration